Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260617-D_2026_073-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Séance du 17 juin 2026

Date de convocation :
11 juin 2026

Nombre de membres :
En exercice : 31
Présents : 25
Procurations : 5
Nombre de votants : 30

Secrétaire de séance :
Noémie BROSSAULT

Le dix-sept juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle du conseil, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, Monsieur Thierry BURLOT.

PRESENTS :
Madame Mélanie BILLOT-TOULLIC, Monsieur Paul BONDOT, Madame Noémie BROSSAULT, Monsieur Hugues BRAULT, Mesdames Catherine CABOT, Christine COLAS, Marianne DAIGNAN, Messieurs Bruno DESLANDES, Bruno FONTAINE, Mesdames Martine GUENEGANT, Nolwenn GUILLOU, Messieurs Philippe FOURNEYRON, Dylan LEMOINE, Clément LE RICOUSSE, Madame Valérie LEROY, Monsieur David MACE, Madame Marie-Claire MERVIN, Monsieur Michel MOREL, Mesdames Hélène REUX, Muriel ROLLAND, Monsieur Philippe ROULLE, Mesdames Sylvie SARDIN, Véronique SALZE-LOZAC'H, Messieurs Frédéric SOHIER, Kévin STEINBACHER.

AVAIENT DONNE POUVOIR :
Monsieur Jacques ERTLE à Madame Hélène REUX, Madame Evelyne GAUTIER LE BAIL à Monsieur Michel MOREL, Monsieur Olivier PERSON à Madame Valérie LEROY, Monsieur Arnaud SALMON à Madame Martine GUENEGANT, Madame Véronique SALZE-LOZAC'H à Monsieur Philippe ROULLE.

ABSENTE EXCUSEE :
Madame Françoise RIOU.

Délibération n° 2026-073

Désignation aux organismes extérieurs

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents :

- De ne pas recourir au scrutin secret pour ces opérations, conformément à l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, quand un seul élu est candidat

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260617-D_2026_073-DE

- De recourir au scrutin secret dès qu'il y a au moins deux candidats à la désignation.

❖ **PNR :**

Lors de la séance du 6 mai dernier, avaient été désignés :
- Titulaire : BURLOT Thierry
- Suppléant : MOREL Michel

Il est proposé de modifier la désignation comme suit :
- Titulaire : MOREL Michel
- Suppléant : BURLOT Thierry

Il est procédé au vote à mains levées et vote la désignation proposée à l'unanimité.

❖ **Le PETR a créé 4 commissions thématiques et a décidé que chaque EPCI aura 4 représentants par commission. Il est donc proposé au conseil communautaire de désigner ses représentants au sein de ces 4 commissions. Il est présenté ci-dessous la proposition suivante :**

Commission SANTE :

Il est proposé pour représenter la CCCE :
- **Bruno FONTAINE**
- **Christine COLAS**
- **Philippe FOURNEYRON**
- **Noémie BROSSAULT**

Il est procédé au vote à mains levées et tous les candidats sont élus à l'unanimité.

Commission TRANSITIONS ECOLOGIQUES :
Il est proposé pour représenter la CCCE :
- Sylvie SARDIN
- Philippe FOURNEYRON

Il est procédé au vote à mains levées et les candidats sont élus à l'unanimité.

Pour les 2 autres places, il a été procédé aux votes suivants à bulletin secret :
3 élus sont candidats :

Suffrages exprimés : 30
- Nolwenn GUILLOU : 15 voix - **élue**
- Catherine CABOT : 14 voix
- Hélène REUX : 30 voix - **élue**

- **Pour représenter la CCCE à la commission Transitions écologiques, les élus sont donc les suivants :**
  Sylvie SARDIN
  Philippe FOURNEYRON
  Hélène REUX
  Nolwenn GUILLOU

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260617-D_2026_073-DE

Commission AMENAGEMENT :

Il est proposé pour représenter la CCCE :

- M. Philippe ROULE

Il est procédé au vote à mains levées et le candidat est élu à l'unanimité.

Pour les 3 autres places, il a été procédé aux votes suivants à bulletin secret :
4 élus sont candidats :

Suffrages exprimés : 30

- Jacques ERTLE : 28 voix - **élu**
- Christine COLAS : 28 voix – **élue**
- Bruno FONTAINE : 29 voix – **élu**
- Dylan LEMOINE : 3 voix

- **Pour représenter la CCCE à la commission aménagement, les élus sont donc les suivants :**
  Philippe ROULLE
  Jacques ERTLE
  Christine COLAS
  Bruno FONTAINE

Commission NUMERIQUE / SIG :

Il est proposé pour représenter la CCCE :

- **Hugues BRAULT**
- **Bruno DESLANDES**
- **Clément LE RICOUSSE**
- **Philippe ROULLE**

Il est procédé au vote à mains levées et les candidats sont élus à l'unanimité.

❖ Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB)

La CCCE doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.
Il est donc proposé de désigner :

- Titulaire : Sylvie SARDIN
- Suppléant : Paul BONDOT

Il est procédé au vote à mains levées et les candidats sont élus à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Pleurtuit, le 17 juin 2026

Le Président,
Thierry BURLOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'EMERAUDE